

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 18 octobre 2023

Présents : Ornella TACHE – Patrick BOUILLON – Bertrand BONNEAU - Alexandre LUCIEN – Régine GAGNIEUX- Sylvie ROBERT

Absents : Gladys SAUTON - Valérie AUBERT – Philippe DEPEUIL – Françoise MATHON – Christophe STAFFENT –

Secrétaire de séance : Alexandre LUCIEN

1 - Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 juin 2023 : le conseil approuve le compte rendu.

2 – Convention avec Orange pour l’effacement des réseaux à Brie

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour l’effacement des réseaux à Brie.

3 – Avis sur les projets éoliens sur les communes de La Jarrie Audouin et Saint Pardoult

Le conseil municipal émet un avis défavorable pour ces deux projets.

4 – Définition des zones d’accélération Loi APER.

Vu la circulaire de la Préfecture de la Charente-Maritime du 29 Juin 2023 imposant également un délai de 6 mois aux communes pour la définition des zones «dites d’accélération de l’implantation d’installations d’ENR... », la commune doit donc définir ces zones et compte tenu des projets photovoltaïques privés et du projet de récupération de chaleur sur le site de traitements de déchets, les parcelles suivantes : ZD 6, ZI 85 et ZN 59, 61, 91, 92, 93, 98, 100 et 102 sont inscrites dans cette zone.

5 – Plan de financement de la DECI.

La commune peut bénéficier de subventions pour le financement de la DECI (Défense Extérieure Contre L’incendie), il s’établit comme suit : Montant totale de la dépense : 66 041, 39 HT €, subvention de l’état : 39 624, 83 HT €, subvention du département : 13 208, 27 HT € et autofinancement de la commune : 13 208, 27 HT €.

6 – Demande d’acquisition de terrain.

Les propriétaires des parcelles B 604 et 603 souhaitent faire l’acquisition du terrain d’à côté cadastré B 552 au lieu-dit Virollet. Le conseil décide de céder ce terrain au prix de 8€ le m² et d’inscrire sur l’acte notarié la servitude de la pose d’une bâche incendie.